

Le conseil municipal s'est réuni le 18 octobre 2010 à la mairie

PERSONNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 31 décembre 2010.
 - la création d'un poste d'agent de maîtrise principal pour notre agent de maîtrise à partir du 1^{er} janvier 2011.
-

TAXE DES RIVERAINS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer la Taxe des riverains pour la réalisation de trottoirs, d'un montant de 120 € le mètre linéaire pour une largeur de 1,50 mètre, indexé sur l'indice du coût de la construction.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et demande l'inscription de la Taxe ci-dessus sur les futurs permis de construction.

2^{ème} Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour et 1 abstention procède au 2^{ème} arrêt du projet de la révision du Plan Local d'Urbanisme et arrête le nouveau projet de révision du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier présenté.

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal 3 devis.

Le conseil municipal, accepte le devis 1 307,- € HT de l'Association EGEE à 10 voix pour et 1 voix pour le devis de la société SIRIUS Consultant.

SALAGE DES ROUTES COMMUNALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des modalités de salage de la voirie communale en hiver :

- les agents procéderont au salage de la voirie communale publique, en cas de verglas,
- les agents procéderont au déneigement, en cas de neige, en utilisant la lame déneigeuse sur les voiries communales publiques et procéderont au salage uniquement aux endroits réputés dangereux.